



**AGENT POLYVALENT EN MAINTENANCE DE BATIMENT
SPECIALITE PETITE MACONNERIE – SERRURERIE - LOGISTIQUE**

APPEL A CANDIDATURES

*Direction des ressources Humaines
Le 23 mars 2026*

Un poste d'agent polyvalent en maintenance de bâtiment spécialisé en petite maçonnerie – serrurerie et logistique est ouvert afin de veiller au remplacement de Matthieu Debois, dans le cadre de son congé en disponibilité.

<i>Lancement appel à candidatures : 23 mars 2026 Fin appel à candidatures : 23 avril 2026 Prise de poste : 1^{er} mai 2026 au plus tôt</i>
--

Ce poste est ouvert aux agents contractuels

Si vous souhaitez candidater, nous vous invitons à vous rapprocher de la Direction des Ressources Humaines au plus tôt (rh@mairie-lunion.fr)

Afin de vous accompagner dans votre réflexion, nous vous présentons ci-dessous les grandes lignes d'un poste d'agent polyvalent en maintenance de bâtiment spécialisé en petite maçonnerie – serrurerie et logistique :

MISSION GENERALE

Réalisation de multi travaux de maçonnerie/petite serrurerie/menuiserie et second œuvre, sécurisation de sites communaux, pose de mobilier urbain

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Placé sous l'autorité de la Directrice des services techniques, du responsable du centre technique municipal et sous l'autorité directe du responsable Bâtiment.

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE

Centre technique Municipal
21 Chemin de la Violette
31240 L'union

TEMPS DE TRAVAIL

Temps complet non annualisé
38h20 heures

HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00
Mardi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00
Jeudi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00

Mercredi : 7h30-12h00 - 12h40-16h00
Vendredi 7h30-12h00 - 12h40-15h10

Horaires d'été:

Lundi : 7h00-14h30 Mercredi : 7h00-14h30
Mardi : 7h00-14h30 Vendredi : 7h00-14h00
Jeudi : 7h00-14h30

ACTIVITES

Activités principales :

L'agent devra être capable de se déplacer sur site, diagnostiquer les besoins, de réaliser des plans simples, de se fournir en matériel et exécuter les tâches de coupe, collage, perçage, montage, réparation, fixation, scellement, travaux, serrurerie, etc.

Option : Transport et logistique en renfort avec conduite du poids Lourd

Activités secondaires :

Tous travaux de petite manutention, transport de matériel, utilisation d'un chariot télescopique, entretien du centre technique municipal, montage simple de meubles.

Montage et démontage activités Grande Halle.

Autres activités :

Aide à des opérations de renfort logistique, suivi des entreprises sur les sites communaux.

RELATIONS FONCTIONNELLES

L'agent devra sous l'autorité de son chef de service, prendre ses consignes d'intervention, rendre compte de ses travaux sur les fiches d'interventions, travailler seul ou en équipe, être attentif à ne pas créer de situation dangereuse pour lui et pour autrui, alerter de dangers potentiels, laisser des consignes à son/ses coéquipier(s)

SPECIFICITES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA FONCTION

L'agent devra savoir expliquer simplement ses missions aux éventuelles questions des habitants de la commune.

SUJETIONS PARTICULIERES LIEES A LA FONCTION

Manutention charges lourdes, travail impliquant des postures pénibles/contraignantes, vibrations mécaniques,

MOYENS MIS A DISPOSITION

EPI (Voir fiche dotation), matériel thermique et électrique dédié, engins de levage, camions (PL), camions plateaux, utilitaire, véhicules légers.

FORMATIONS EXIGÉES OU SOUHAITÉES

ACES PEMP 1B+3B

ACES engins de chantiers Cat F

ACES engins de chantier Cat A

Habilitation électrique H0/B0/V

Permis PL +++

COMPÉTENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE AU REGARD DES EXIGENCES

- Savoir prendre ses consignes de travail.
- Savoir rendre compte des missions réalisées.
- Savoir réaliser des plans simples avec cotations afin d'estimer les coûts sur les différents postes.
- Poser du mobilier urbain conformément aux normes en vigueur.
- Appliquer les principes de la formation gestes et postures.
- Reconnaître et manipuler les produits dangereux en respectant les règles de sécurité.
- Savoir utiliser et entretenir une nacelle élévatrice, un chariot télescopique, un camion poids lourd (PL) et un camion plateau véhicule léger (VL).
- Assurer la mise en sécurité simple des bâtiments communaux.
- Manipuler des charges dans le respect des règles de sécurité.
- Mettre en sécurité et baliser les sites d'intervention puis assurer le nettoyage après travaux.
- Lire et appliquer les consignes figurant dans les manuels des outils électroportatifs.
- Travailler dans des environnements fréquentés ou potentiellement dangereux.
- Gérer la pression liée aux demandes des usagers.
- Utiliser et porter les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à chaque mission.
- Travailler de manière autonome.
- Entretenir les outils (nettoyage, maintenance de premier niveau, rangement).

RISQUES DU POSTE

Chute de plein pied, chute de hauteur, brûlures, explosions, membres coupés, écrasement, projection de liquides dangereux, inhalation gaz échappement/poussière de ciment, collision avec véhicule, travail isolé, port de charges lourdes, bruit, posture sur les genoux

RÈGLEMENTATION

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (droits et obligations des fonctionnaires)
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (FPT)
- Code général de la fonction publique – articles L332-8 à L332-14
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels territoriaux
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 (transformation de la fonction publique)